



## **Atelier International consacré à la pénurie d'eau Prendre des mesures au sein des bassins transfrontières et réduire les impacts sur la santé**

**Qui se tiendra à Genève, les 11 et 12 décembre 2017**  
au Palais des Nations, Genève, Suisse,  
*et s'ouvrira à 10h00, le lundi 11 décembre 2017*

### **NOTE D'INFORMATION**

#### **I. Contexte**

La pénurie d'eau est de plus en plus préoccupante dans de nombreuses régions du monde. La croissance démographique, l'urbanisation, les exigences accrues de l'agriculture irriguée et la gestion de l'eau inadéquate sont des facteurs déterminants de la pénurie d'eau. Ceux-ci se voient accélérés par les effets du changement climatique qui entraîne une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses. Aujourd'hui, environ 2 milliards de personnes vivent dans les zones en situation de stress hydrique. La moitié de la population mondiale devrait être concernée d'ici 2025. À l'échelle de la planète, une augmentation de la température de 1°C due au réchauffement climatique, correspondrait à une diminution de 20% des ressources en eau renouvelables.

La pénurie d'eau entraîne de lourdes conséquences pour la société et met en péril le développement durable. Par exemple, la pénurie d'eau peut avoir des effets négatifs sur l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, ainsi que sur la santé. Une quantité insuffisante d'eau potable et salubre peut bousculer les comportements favorables à une bonne hygiène et augmenter les risques de maladies diarrhéiques. Cela peut également freiner la croissance économique suite à un déclin de la production agricole, affecter l'environnement et la biodiversité en réduisant les flux environnementaux nécessaires à des écosystèmes vitaux, engendrer des conflits tant au sein des pays qu'entre pays et amplifier le phénomène migratoire. Des conditions de sécheresse persistantes peuvent entraîner l'insécurité alimentaire, la perte de bétail, la famine, la malnutrition et le retard de croissance, les

femmes et les enfants étant les plus vulnérables. Selon les scénarios de changement climatique envisagés, la pénurie d'eau dans certaines régions arides et semi-arides pourrait déplacer 24 à 700 millions de personnes d'ici 2030.

Ces dernières années, le thème de la pénurie d'eau connaît un retentissement international croissant. La cible 6.4 des Objectifs de Développement Durable invite les pays à « *faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.* » La cible 6.5 invite les pays à mettre en œuvre « *la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.* » Les États Membres de la Région européenne de l'OMS se sont engagés à renforcer et développer des mesures permettant d'améliorer l'environnement et la santé au niveau national, international et infranational à travers la Déclaration de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, 13–15 juin 2017).<sup>1</sup>

La mise en place de ces objectifs ambitieux exigera une attention accrue et un redoublement d'efforts au niveau national au moment d'amender les politiques et/ou arrangements institutionnels, ainsi que les aspects technologiques. Si l'adoption de mesures concrètes au niveau national est indispensable pour faire face aux conséquences de la pénurie d'eau et atténuer les effets sur la santé, la coopération transfrontière offre des opportunités de synergies par le biais d'approches coopératives à l'échelle du bassin. Plus de 60% de toutes les ressources en eau douce de la planète franchissent des frontières nationales. Parmi les 286 rivières transfrontières et les plus de 500 aquifères transfrontières, beaucoup sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et au manque d'eau croissant. La fonte et la disparition de certains glaciers, la surexploitation d'eaux souterraines et l'assèchement de fleuves a déjà engendré des pénuries d'eau et des situations de stress hydrique en aval. Dans de nombreuses régions du monde, le manque d'eau croissant pourrait devenir une source de tensions, voire de conflits entre secteurs et pays riverains au moment de définir les modalités de partage des ressources en eau raréfiées et de décider des moyens à employer pour faire face à la sécheresse. Bien souvent, les arrangements transfrontières juridiques et institutionnels de coopération ne sont pas assez flexibles et ne prévoient aucune disposition concernant les faibles débits d'eau.

La coopération transfrontière peut apporter des solutions plus efficaces et efficaces pour pallier la pénurie d'eau et les impacts du changement climatique. Par conséquent, de plus en plus d'organismes

---

<sup>1</sup> La Déclaration d'Ostrava prévoit de « *garantir, à tous et en tout lieu, l'accès universel, équitable et durable à de l'eau de boisson ne présentant pas de risque sanitaire, à un assainissement et à l'hygiène* » en assurant « *un approvisionnement en quantités suffisantes d'eau potable et un assainissement gérés en toute sécurité, de la collecte à l'élimination ou à la réutilisation des eaux usées, et garantir la disponibilité et la qualité des ressources en eau douce, notamment dans les régions caractérisées par le stress hydrique, un haut niveau d'utilisation et des besoins et demandes concurrents accélérés par les conséquences du changement climatique.* » L'Annexe 1 de la Déclaration propose, entre autres, de « *mettre en place des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilients et adaptés aux effets du changement climatique qui influent sur la variabilité, la disponibilité et la qualité des ressources en eau douce, ainsi qu'aux événements météorologiques extrêmes (c'est-à-dire sécheresses, pluies torrentielles et inondations).* »

de bassins transfrontières à travers le monde prennent acte et font face aux défis soulevés par la pénurie d'eau et les sécheresses.

Dans ce contexte, un atelier mondial consacré à la pénurie d'eau et à l'adaptation au changement climatique qui mettra l'accent sur la coopération transfrontière et les impacts sur la santé, sera conjointement organisé au titre de la Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et de la CEE-OMS/Protocole sur l'eau et la santé de la Convention. L'atelier se tiendra les 11 et 12 décembre 2017 sous l'égide des Pays-Bas et de la Suisse (en tant que Parties chefs de file concernant les actions liées au changement climatique au titre de la Convention) et l'Espagne et l'Italie (en tant que Parties chefs de file au titre du Protocole).

## **II. Objectifs et thèmes de l'atelier**

L'atelier se donne pour objectif d'accélérer les actions visant à faire face à la pénurie d'eau et de réduire ainsi les risques sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux qui en découlent, en partageant des solutions pratiques, notamment du point de vue de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et des impacts sur la santé. Il examinera les mesures adoptées au sein des bassins transfrontières et au niveau national pour prévenir la pénurie d'eau et atténuer ses conséquences, recensera les bonnes pratiques et enseignements tirés et formulera des conclusions pour des actions futures.

L'atelier se concentrera plus particulièrement sur les objectifs ci-dessous et portera sur les questions suivantes :

- Mettre en lumière les différences et les liens entre pénurie d'eau et sécheresses ; examiner les défis liés à la pénurie et au changement climatique : impacts sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux de la pénurie, situation actuelle et scénarios futurs, engagements internationaux pertinents
- Discuter de la manière de procéder pour faire face à la pénurie d'eau dans le cadre légal, institutionnel et politique pour coopérer au sein des bassins transfrontières :
  - o De quelle façon est-ce que la Convention sur l'eau, la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur l'eau) et le droit international de l'eau, permettent-ils de répondre à la pénurie d'eau à une échelle plus large ?
  - o Comment faire face à la pénurie d'eau par le biais d'accords transfrontières, si cela s'avère approprié et nécessaire ? Comment garantir la flexibilité ?
  - o Comment les pays peuvent-ils traiter conjointement des questions liées à la pénurie d'eau au sein des organismes de bassin et au sein des bassins dont les accords ne répondent pas aux enjeux relatifs à la quantité d'eau, si cela s'avère nécessaire ?
- Examiner les mesures possibles pour faire face à la pénurie d'eau du point de vue de la santé, comme :
  - o Comment réutiliser les eaux usées en toute sécurité tout en protégeant la santé?

- Comment augmenter la résilience des ressources en eau et des services d'assainissement face aux situations de sécheresses extrêmes et de pénurie à plus long terme ?
- Identifier le potentiel de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau à réduire les impacts de la pénurie d'eau sur la santé et d'autres secteurs liés :
  - Quelles mesures se révèlent bénéfiques et efficaces dans une perspective transfrontière (telles que : la reconstitution des écosystèmes en amont, la recharge des eaux souterraines, l'exploitation révisée et coordonnée des réservoirs, l'utilisation efficiente des ressources en eau, garantir un débit minimum, le partage des informations, des campagnes d'information communes, des systèmes de surveillance des sécheresses) ?
  - Comment accroître la coopération à l'échelle des bassins au sein des institutions responsables de la gestion des eaux transfrontières, de la protection de la santé et des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ? Comment intégrer les aspects sanitaires au sein de la coopération transfrontière ?
- Discuter de la façon de procéder pour créer des synergies et éviter les contradictions entre les stratégies, politiques et mesures adoptées pour répondre à la pénurie d'eau au niveau du bassin, au niveau transfrontière, national et sectoriel :
  - Plans de gestion des bassins hydrographiques
  - Stratégies et plans nationaux de gestion de la sécheresse
  - Plans de salubrité de l'eau et plans d'assainissement sans risques
  - Politiques nationales sectorielles, notamment celles relatives à la sécurité sanitaire, énergétique, agricole et alimentaire
  - Autres politiques nationales et documents de planification pertinents relatifs au développement, au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe
- Partager les expériences de financement des mesures visant à faire face à la pénurie d'eau et aux sécheresses et ressentir les coûts sociaux des impacts de la pénurie d'eau et des épisodes de sécheresse
- Identifier les priorités concernant les actions futures possibles relatives à la pénurie d'eau au titre de la Convention sur l'eau et son Protocole sur l'eau et la santé

L'atelier alimentera la réflexion au titre de la Convention sur l'eau concernant les défis émergents de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau. Il mettra à profit les résultats de l'atelier mondial sur la répartition de l'eau dans les bassins transfrontières qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2017 à Genève, tout comme d'autres travaux précédents relatifs à l'adaptation au changement climatique et à d'autres domaines liés, notamment les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes.

L'atelier s'appuiera également sur les dispositions pertinentes du Protocole sur l'eau et la santé et travaillera au titre du Protocole. Il s'interrogera par exemple sur la façon de garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans des situations de pénurie d'eau et de sécheresse ou sur la façon de

garantir la résilience des ressources en eau et des services d'assainissement dans des conditions extrêmes, y compris au sein de systèmes restreints aux ressources limitées.

### **III. Participants**

L'atelier réunira des praticiens du domaine de l'eau, des professionnels de la santé, des représentants des secteurs utilisant l'eau et des autorités chargées de répondre aux impacts du changement climatique au niveau national et transfrontière, des représentants de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des institutions financières et le secteur privé. Le public cible se compose de représentants de gouvernements, d'organisations non-gouvernementales et intergouvernementales, d'institutions financières internationales, du monde universitaire, du secteur privé et d'autres experts.

### **IV. Organisation du travail**

L'atelier se déroulera les 11 et 12 décembre 2017, et sera suivi de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (le 13 décembre 2017) qui examinera toutes les activités relatives aux changements climatiques au titre de la Convention et discutera des activités futures possibles relatives à l'adaptation au changement climatique et la pénurie de l'eau après 2018.

L'atelier consistera en une combinaison de présentations plénières et d'échanges, de discussions en groupes plus petits et d'exercices. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol. Un programme détaillé sera publié en novembre 2017.

### **V. Partenaires concernés**

L'atelier sera organisé sous l'égide des Gouvernements italien, néerlandais, espagnol et suisse, avec le soutien du secrétariat de la Convention sur l'eau et son Protocole sur l'eau et la santé dont le secrétariat est assuré par la CEE-ONU et de l'OMS/Europe.

Les activités liées à l'adaptation au changement climatique au sein des bassins transfrontières au titre de la Convention sur l'eau, ont été amorcées en 2006 en coopération avec des partenaires tels que l'Alliance pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau (AGWA), le RIOB, l'OSCE, le PNUD, l'OMS, l'OMM, et comprenaient l'élaboration des lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques en 2009, un recueil de bonnes pratiques et de leçons tirées en 2015, un programme de projets pilotes et une plate-forme pour le partage des expériences. En 2013, cette dernière s'est transformée en un réseau mondial de bassins, facilité en coopération avec le RIOB, visant à permettre la comparaison des méthodes et approches, à favoriser le partage des expériences et à promouvoir une vision commune entre les bassins participants. Le travail de financement des mesures d'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières a été amorcé en 2016.

Au titre du Protocole sur l'eau et la santé, les activités menées dans ce domaine visent à renforcer la résilience des communautés aux catastrophes liées à l'eau et à d'autres effets résultant du changement climatique, notamment dans les milieux urbains, en s'attachant à sensibiliser la population, recueillir des données et renforcer les capacités pour faire face aux questions liées à la pénurie d'eau et à la réutilisation des eaux usées en agriculture dans le contexte plus large de la gestion des ressources en eau. Les activités mettront à profit et développeront davantage les travaux menés ultérieurement au titre du Protocole relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes et à l'adaptation aux effets du changement climatique, à savoir, les *Lignes directrices relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en cas de phénomènes*

*météorologiques extrêmes*, élaborées par une Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes sous l'égide de l'Italie et adoptées par la Réunion des Parties à sa deuxième session, en 2010.

L'atelier est organisé en coopération avec le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et en particulier le Programme de gestion intégrée des sécheresses du Partenariat mondial pour l'eau (GWP) et de l'OMM, l'International Learning and Exchange Network (IW:LEARN) du Fonds pour l'environnement mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que la CEE-ONU et l'OMS/Europe :

- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est l'autorité responsable de la santé publique au sein du système des Nations Unies. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, en tant que l'un des six bureaux régionaux de l'OMS dans le monde, s'attache à déterminer les choix de politiques possibles qui contribueraient à prévenir les effets du changement climatique sur la santé, à s'y préparer et à y répondre. Il soutient ses États membres dans le choix et la mise en œuvre des politiques, des mesures et des stratégies les plus appropriées : [www.euro.who.int](http://www.euro.who.int)
- Le projet International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW: LEARN) du FEM vise à renforcer la gestion des ressources en eau transfrontières en facilitant un apprentissage au moyen de portfolios et une gestion des informations parmi les projets Eaux internationales et les partenaires du FEM : <http://iwlearn.net/>.
- Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) : réunit des organismes de bassin au niveau mondial pour partager les bonnes pratiques en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin, y compris les contraintes relatives aux changements mondiaux, à savoir, le changement climatique : <http://www.inbo-news.org>
- L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est l'agence spécialisée des Nations unies dans le domaine de la météorologie, de la climatologie et de l'hydrologie, qui poursuit l'application de données et d'informations météorologiques, climatologiques et hydrologiques dans l'intérêt général de la société. L'OMM a lancé le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) comme partenariat mondial entre les gouvernements et organisations qui fournissent et utilisent des informations et services relatifs au climat, l'eau a été retenue comme l'un des domaines prioritaires pour la mise en œuvre du CMSC : [www.wmo.int](http://www.wmo.int).
- Le Partenariat mondial pour l'eau (GWP) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont lancé le Programme de gestion intégrée des sécheresses (IDMP) lors de la réunion de haut niveau sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse, en mars 2013. Le Programme de gestion intégrée des sécheresses collabore avec plus de 30 organisations spécialisées dans la gestion de la sécheresse dans le but d'apporter son soutien aux parties prenantes à tous les niveaux. Le service d'assistance du Programme de gestion intégrée des sécheresses fournit des lignes directrices en matière de politiques et de gestion à travers la production d'informations scientifiques coordonnée à l'échelle internationale et le partage des meilleures pratiques et connaissances concernant la gestion intégrée de la sécheresse. Il cherche notamment à apporter son soutien aux régions et aux pays en élaborant des mesures de gestion du risque de sécheresse plus dynamiques et des mécanismes plus prédictifs. Cet atelier contribue à atteindre cet objectif.
- La FAO est l'Organisation des Nations Unies spécialisée dans l'alimentation et l'agriculture (FAO). Visant en particulier la pénurie d'eau, la FAO a lancé, lors de la COP22, le Cadre de travail mondial sur les pénuries d'eau dans l'agriculture (WASAG) qui réunit des partenaires s'étant engagés à collaborer pour trouver des solutions de réponse à la menace croissante que représente la pénurie d'eau accentuée par le changement climatique, pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, tandis que la population à nourrir ne cesse d'augmenter. Le Cadre de travail mondial sur les pénuries

d'eau dans l'agriculture fait l'objet d'un intérêt accru avec un nombre croissant de partenaires, constitué d'États membres de la FAO, d'organes régionaux, d'instituts de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur, d'ONG internationales et de plateformes du secteur privé.

- La Banque européenne d'investissement (BEI) est la banque de l'Union européenne et le bailleur de fonds multilatéral principal au niveau mondial. La BEI, la seule banque à appartenir et à représenter les intérêts des États membres de l'UE, travaille en étroite collaboration avec les institutions européennes pour mettre en œuvre les politiques et le mandat de l'UE. Le financement et l'expertise de la BEI apporte son soutien à des projets d'investissement durables au sein de petites et moyennes entreprises, l'innovation, les infrastructures et l'environnement et le climat. Si 90% de son activité se situe en Europe, elle n'en demeure pas moins un bailleur de fonds majeur de la scène mondiale. Ayant accordé 64 milliards d'euros à 1400 projets jusqu'à ce jour, avec des investissements s'élevant jusqu'à 200 milliards d'euros, la BEI se révèle être le principal bailleur de fonds des Institutions financières internationales dans le secteur de l'eau au niveau mondial.

## VI. Informations pratiques

L'atelier s'ouvrira le lundi 11 décembre, à 10h00 et prendra fin le mardi 12 décembre 2017, à 18h00. Il se tiendra au Palais des Nations, à Genève, salle XII. L'atelier sera suivi de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, qui se tiendra le 13 décembre 2017 à Genève. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Les participants éligibles issus de pays en transition ou de pays en développement peuvent soumettre une demande d'aide financière en vue de faciliter leur participation à l'atelier en remplissant le formulaire de demande de soutien financier disponible sur le site de la réunion. Les demandes de soutien financier devront être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (mayola.lidome@unece.org) dans les plus brefs délais, **et le lundi 30 octobre 2017** au plus tard. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai.

Les participants devant obtenir un visa doivent en informer le secrétariat de la CEE-ONU au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai pour l'obtention d'un visa peut atteindre 5 semaines. Les participants devant obtenir un visa sont ainsi priés de soumettre leur inscription dans les plus brefs délais et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Les délégués qui assisteront à la réunion sont priés de s'inscrire d'ici le 1er décembre 2017 en utilisant le lien suivant : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=RZNDRI>. En cas de difficulté, nous vous prions de contacter le secrétariat par courrier électronique (mayola.lidome@unece.org). Avant la réunion, les représentants sont priés d'obtenir leur plaque d'identité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 Avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE-ONU). Veuillez prévoir du temps à cet effet.

Des informations pratiques sur le Palais des Nations, tout comme sur le transport et l'hébergement à Genève, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>  
Des informations supplémentaires et des documents pertinents seront mis à disposition en temps voulu sur le site Internet suivant : <http://www.unece.org/index.php?id=43633>  
Concernant l'Équipe spéciale : <http://www.unece.org/index.php?id=43636>